



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 37183

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la nécessité de procéder à l'installation d'un scanner au centre hospitalier de Châteaubriant. Ce dossier n'a que trop duré puisque, dès 1994, le Gouvernement avait répondu favorablement à cette demande. Or, depuis cinq ans, cette décision n'a jamais été concrétisée. C'est pourquoi, il lui demande de procéder dans les meilleurs délais à la mise en place de ce scanner qui renforcera le pôle santé de Châteaubriant et dans le sens d'une concertation entre les deux établissements public et privé.

Texte de la réponse

Un dossier de demande d'autorisation d'installation d'un scanner, commun aux deux secteurs, public et privé, de la ville, a été déposé auprès de l'agence régionale de l'hospitalisation des Pays de la Loire, examiné par le comité régional d'organisation sanitaire et sociale en février 1999 puis soumis à la commission exécutive de l'agence. Il a fait l'objet d'un avis favorable le 17 mars 1999. La SARL Centre tomodensitométrie André-Bernou est donc titulaire d'une autorisation d'installer un scanner dans les locaux du centre hospitalier depuis cette date. Un groupement d'intérêt économique sera prochainement constitué entre l'hôpital et les radiologues du secteur privé afin d'exploiter ensemble cet équipement. Ces démarches, quasi abouties, ne retarderont pas l'installation proprement dite de l'appareil, qui doit intervenir dans quelques mois, soit un peu plus d'un an après autorisation.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37183

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 novembre 1999, page 6387

Réponse publiée le : 24 janvier 2000, page 543